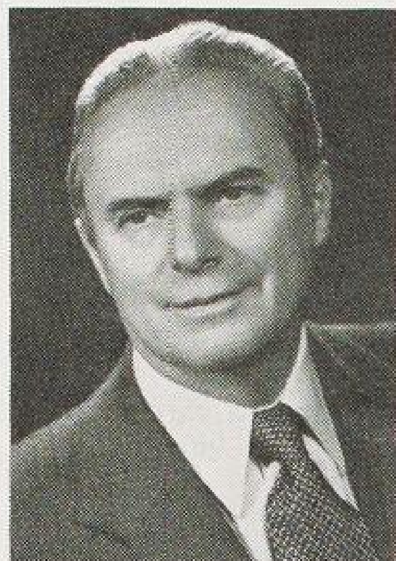


DÉPARTEMENT DU CANTAL

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION SAINT-FLOUR - MAURIAC



Electrices, Electeurs,

En 1969, alors que Georges Pompidou venait d'être élu Président de la République, vous m'accordiez votre confiance en m'élisant, dès le premier tour, Député de la deuxième Circonscription du Cantal. En 1973, vous me renouveliez cette confiance dans les mêmes conditions, c'est-à-dire massivement.

A travers cette élection et cette réélection, c'est bien sûr à mon illustre prédécesseur que vous exprimiez aussi votre attachement. Aujourd'hui, le Président Georges Pompidou n'est plus.

En sollicitant à nouveau vos suffrages le 12 Mars prochain, j'entends d'abord témoigner de ma loyauté envers celui qui m'avait fait l'honneur de son amitié et à qui vous m'aviez permis de succéder dans le Cantal. Je me présente avant tout, comme un homme de fidélité et de continuité. Pourquoi en effet, n'assumerais-je pas avec fierté, l'œuvre qu'il avait tracée, que nous avions accomplie en commun dans ce département et tout particulièrement dans les Arrondissements de ST-FLOUR et de MAURIAC.

Pour ma part, je pense avoir scrupuleusement, et au prix d'un travail de tous les jours, fait mon devoir de Député tout au long de cette dernière législature. Œuvrant dans les Groupes de travail et en Commission des Lois à la préparation des textes, je me suis efforcé dans mes interventions à la Tribune de faire prévaloir auprès du Gouvernement, les divers besoins et les aspirations légitimes de nos populations.

Ici même, tout en assurant mes propres responsabilités locales, je me suis tenu au contact étroit de mes Collègues, Maires ou Conseillers Généraux, et des Responsables Professionnels dans l'exercice de leurs fonctions, pour être leur relais auprès de la Haute Administration.

Disponible, je me suis constamment efforcé de l'être aussi à l'égard de chacun d'entre vous, dans la recherche de solutions adaptées aux nombreux problèmes qui sont les vôtres.

La vie pour certains, n'a pas toujours été aisée, dans la crise mondiale que nous traversons. Et si, grâce à la stabilité des Institutions et aux acquis de la Ve République, grâce aux mesures prises, notre pays a fait front à la tempête monétaire et à la véritable guerre économique engagée, il reste encore à gagner définitivement le combat. C'est-à-dire : SORTIR LA FRANCE DE LA CRISE.

Aussi, doit-on éviter à tout prix le bouleversement et l'aventure que représenterait la mise en application du programme dit « commun » des socialistes et communistes dont l'objectif est l'instauration d'une société collectiviste et marxiste.

Le choix est grave. La Majorité, en même temps qu'elle apporte la solution aux grands problèmes économiques, propose au **Pays de nouvelles actions** tendant à donner à chacun, **davantage de mieux-vivre, davantage de sécurité, davantage de responsabilité et d'épanouissement individuel et familial**. **Son** programme est réaliste. **Le bilan considérable** de ce qui a été fait depuis 20 ans — que tout homme de bonne foi reconnaît — donne l'assurance que **ses engagements sont sérieux et qu'ils seront tenus.**

C'est tout le sens du combat qui s'engage au plan national et c'est pourquoi, à la demande de Jacques Chirac et de l'ensemble de la Majorité, j'ai décidé d'y apporter une nouvelle fois, mon concours.

Mon dévouement et ma volonté d'agir pour le bien public, en vous assurant le progrès et la sécurité, demeurent ma seule motivation. J'y ajoute **la conscience claire des changements nécessaires et mesurés** que vous attendez. Avec vous et en exerçant mon rôle législatif, j'entends continuer mon action en faveur de ce Département et des hommes et des femmes de chez vous, de tout âge et à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

AGRICULTEURS

L'agriculture qui représente 37 % de la population active, avec une production finale, en 1976, de 76 milliards d'anciens Francs, est bien l'activité économique essentielle de notre Département.

Ainsi que je l'ai souvent exprimé avec mon suppléant Pierre CHARLANNE, Agriculteur-Exploitant lui-même, notre action portera sur : le maintien et le renforcement de l'exploitation familiale, en opposition aux offices cantonaux conduisant à la collectivisation des Terres ; la maitrise du foncier, en le rendant plus accessible aux jeunes par le moyen d'une dotation globale et d'un crédit approprié ; l'accroissement de l'aide aux bâtiments d'exploitation ; une progression constante du revenu des productions, notamment pour le lait et la viande, en réclamant :

— **Pour le Lait :** un ajustement substantiel du franc vert et le démantèlement des montants compensatoires au niveau de l'Europe Agricole ; la taxation des matières grasses et végétales importées ; la participation des Producteurs à la gestion des marchés ; le soutien à l'action prioritaire que les responsables professionnels mènent dans notre Département en faveur de l'organisation économique du marché du fromage dans le cadre de l'Interprofession. Cette action vient d'ailleurs d'être reconnue et sera désormais aidée par le Gouvernement.

— **Pour la Viande** : les acquis des négociations européennes ne doivent pas être remis en cause. Les frontières de l'Europe des Neuf doivent être mieux protégées et l'intégration de nouveaux pays doit être conduite avec prudence ; la lutte contre la brucellose doit être intensifiée avec les moyens financiers nécessaires.

En bref, il faut promouvoir **une politique plus vigoureuse des prix et des débouchés** ainsi qu'une politique **d'encouragement à la qualité et à la transformation sur place des produits animaux et végétaux** — ceux de la forêt en particulier — afin d'apporter une valeur ajoutée toujours plus grande à ceux-ci.

LA VIE RURALE

Je m'attacherai en outre : à la poursuite des équipements ruraux encore nécessaires (adduction d'eau, assainissement, téléphone, électrification, suppression des zones d'ombres de la télévision, équipements socio-culturels et sportifs, etc...) ; à l'amélioration de l'habitat et au maintien de la prime de décohabitation ; à l'amélioration des services de remplacement ; au maintien des Services Publics ; à la formation des hommes par le renforcement constant d'un enseignement agricole spécifique public et privé.

Il faut aussi assurer une **véritable promotion de la femme** en reconnaissant à l'épouse, le titre d'Agriculteur, avec tous les droits juridiques s'y rattachant, en particulier, le droit à la retraite et aux pensions d'invalidité.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique de Rénovation Rurale et de la Montagne, engagée par le Président Pompidou. Elles ont été prolongées par le Plan Massif-Central élaboré par le Président Valéry Giscard d'Estaing et le Gouvernement de Jacques Chirac.

Cette action est orientée vers la compensation de handicaps naturels. Elle est destinée à maintenir d'abord, développer ensuite, la population de nos régions et leur économie.

COMMERÇANTS - ARTISANS - PROFESSIONS LIBERALES

Ayant participé à l'élaboration de différentes mesures prises en faveur des artisans et commerçants, je m'efforcerai d'améliorer ces dispositions en réclamant : une égalité fiscale réelle, avec la généralisation de l'abattement de 20 % ; l'harmonisation sociale complète des prestations et des retraites, identiques au régime général ; le retour à la liberté des prix ; l'humanisation des contrôles fiscaux ; la révision de la taxe professionnelle ; l'aide à l'installation des jeunes par des contrats d'épargne ; la reconnaissance du statut des femmes d'artisans et de commerçants comme collaboratrices à qui doit être accordé un salaire fiscal au moins égal au S.M.I.C.

— POUR LES P.M.E. : Trois orientations principales guideront mon action : réaffirmation absolue de la liberté d'entreprendre ; aménagement de l'assiette des cotisations sociales notamment pour les entreprises de main d'œuvre ; accès au crédit facilité ; péréquation entre les prix de l'essence, du gas-oil et du fuel pratiqués sur le sol national pour faire disparaître ces surcoûts économiques qui nous pénalisent injustement.

— POUR LES PROFESSIONS LIBERALES : Les lignes d'action de la Majorité sont connues : **maintien du libre-exercice** et du **libre-choix, refus de l'étatisation.**

SALARIES - L'EMPLOI

Avec l'amélioration des conditions de travail, les objectifs essentiels sont le retour au plein emploi et à la progression régulière du pouvoir d'achat en s'efforçant de favoriser plus particulièrement les bas salaires, de revaloriser le travail manuel. L'effort prioritaire déjà entrepris par les moyens des diverses aides à l'emploi doit être maintenu, spécialement pour les jeunes demandeurs d'emploi. A cet effet, il faut permettre le développement des activités existantes, inciter à la création de nouvelles entreprises, elles-mêmes créatrices d'emplois.

LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES COLLECTIVITES

Dans le cadre de la politique contractuelle qui doit être relancée, les fonctionnaires verront leurs droits respectés, leur condition régulièrement améliorée — en particulier pour les plus modestes d'entre eux — et leur responsabilité accrue par davantage de participation.

LES JEUNES

Ils sont la force vive de la Nation. Ils souhaitent légitimement rester au pays. Il faut leur donner le droit à une meilleure insertion professionnelle, revoir l'orientation scolaire, développer les enseignements pré-professionnels et favoriser l'apprentissage direct.

Pour ceux qui sont à l'Université, l'enseignement dispensé doit être de nature à les conduire tout naturellement à la carrière de leur choix.

LA FAMILLE

Je m'attacherai à la défense de la famille qui doit rester **la cellule de base de la société.**

L'émancipation de la femme passe avant tout par la **revalorisation du statut de la mère de famille** qui aura le libre choix de se consacrer à ses enfants et à son foyer ou d'exercer une activité professionnelle adaptée à sa condition

LES PERSONNES AGEES ET LES HANDICAPES

Les mesures adoptées durant la dernière législature en faveur des personnes âgées concernent principalement le régime des Retraites et Assurances Vieillesse : Intégration progressive de l'Indemnité de Résidence dans le traitement, pour le calcul des retraites ; abattement fiscal de 10 % ; relèvement du Minimum Vieillesse doublé au cours des trois dernières années.

Nous proposons que celui-ci soit indexé et qu'il **atteigne 40 francs** par jour en 1978. Nous demandons pour les **Veuves, le cumul automatique de la pension personnelle et celle de réversion.** J'agirai aussi pour un meilleur remboursement par la Sécurité Sociale des frais dentaires, d'opticien, d'acoustique et l'extension des aides à domicile.

La loi du 30 juin 1975 a amélioré le sort des Handicapés. Cette amélioration doit être poursuivie et amplifiée, notamment en ce qui concerne les équipements et les matériels spéciaux.

LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Diverses mesures ont été prises en leur faveur au cours de la dernière législature : parité de la retraite entre ceux de 39-45 et leurs camarades de 14-18 ; retraite à 60 ans pour les Anciens Prisonniers de Guerre ; amélioration de la situation des veuves ; reconnaissance du titre d'Ancien Combattant aux Anciens d'A.F.N. pour qui la publication des listes d'unités combattantes doit être accélérée et les conditions de reconnaissance assouplies. Enfin les crédits doivent être dégagés pour une application toujours plus précise du rapport Constant.

LE DESENCLAVEMENT

Le désenclavement se poursuit. Deux milliards et demi d'anciens francs y ont été consacrés sur les grands axes en 1977. Jamais un tel volume de travaux n'avait été atteint jusque là. Ils ont porté pour nos Arrondissements sur les liaisons Massiac-Murat et sur les anciennes R.N. 121, 122 et 126. En outre, les programmes annuels seront poursuivis sur les R.N. 590, 678 et 679. Pour la R.N. 678, son inscription dans la catégorie des routes d'intérêt régional a fait l'objet d'une proposition au Conseil Régional émanant de vos Parlementaires. Elle sera effective prochainement.

Nous avons agi, enfin, pour que l'Autoroute A 71 ne souffre aucun retard.

De son côté, le Département maintiendra son effort sur les chemins départementaux auxquels il a consacré en 1977 un crédit équivalent à la totalité des impositions perçues.

L'automatisation du téléphone sera achevée cette année et permettra la satisfaction des demandes en instance.

COLLECTIVITES LOCALES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les équipements collectifs, bien avancés dans tous les domaines, seront poursuivis : réparations et constructions scolaires, aménagement de villages ; les contrats de Pays et les contrats Petites Villes y contribueront pour leur part. Les Collectivités Locales souhaitent davantage de liberté d'action et de responsabilité. Elles doivent recevoir les moyens de leur exercice.

Aussi la réforme des Finances Locales ne doit pas être perdue de vue. Le remboursement déjà amorcé de la T.V.A. sur les investissements communaux doit être mené à son terme d'ici 1980.

TOURISME

L'industrie touristique a bénéficié de mesures importantes. Elles doivent aider à un développement toujours accru et à un étalement des périodes touristiques, ceci afin de répondre au dynamisme reconnu de nos hôteliers et restaurateurs.

Telles sont les grandes lignes de l'action que j'entends mener en collaboration étroite avec tous les Elus et tous les Responsables à tous les niveaux.

J'agirai avec vous, Electeurs, Electrices de notre Circonscription pour la sauvegarde de nos libertés :

— Liberté d'entreprise,
— Liberté d'expression,
— Liberté dans l'Exploitation Agricole Familiale,
— Liberté dans le Commerce et l'Artisanat,
— Liberté de l'Enseignement.

C'est la condition de la défense de la République et de la Nation.
C'est la condition d'un progrès social harmonieux dans la paix civile et l'unité nationale.
C'est la condition d'une France forte, prospère, indépendante et respectée.

VIVE LE CANTAL
VIVE LA REPUBLIQUE
VIVE LA FRANCE

Dr Pierre RAYNAL
DÉPUTÉ SORTANT
Maire de CHAUDES-AIGUES,
Président du CONSEIL GÉNÉRAL.

Remplaçant éventuel :
Pierre CHARLANNE,
Conseiller Général de MAURIAC,
Maire de JALEYRAC.